



LE
16
MAIRIE
DU
SEIZIÈME
ARRONDISSEMENT
DE
PARIS

28 septembre 2022

16.2022.101 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15 ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ est désigné secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du mercredi 28 septembre 2022.



28 septembre 2022

16.2022.102 Adoption du compte-rendu de la séance du 22 juin 2022

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 juin 2022 est adopté.

28 septembre 2022

16.2022.103 Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2023

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Premier Adjoint au Maire chargé de la Coordination Générale et de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 16^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16^e arrondissement a la charge est abrogé

+
++

La délibération est adoptée à l'unanimité.



28 septembre 2022

16.2022.104

2022 DDCT 62 Inventaire des équipements de proximité
pour l'année 2023.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DDCT 62 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris au titre de l'exercice 2023, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DDCT 62 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.105

2022 DDCT 60 Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DDCT 60 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2023, les modalités de répartition des sommes aux dotations des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2022 DDCT 60 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.106

2022 DDCT 61 dotation d'investissement - délibération cadre investissement 2023

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DDCT 61 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-6 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Premier Adjoint au Maire, chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DDCT 61 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.107

2022 DSOL 55 Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DSOL 55 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de financements à 25 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique sociale dans un cadre conventionnel ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité et du Droit des femmes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DSOL 55 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.108

2022 DLH 130 Convention de financement pour l'animation et la gestion du centre social itinérant des Aires d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes (12e) et du bois de Boulogne (16e).

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DLH 130 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer une convention avec l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité et du Droit des femmes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DLH 130 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.109

2022 DLH 154 Demandes et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social et de rénovation de Paris Habitat.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 14 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DLH 154 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de réitérer et de modifier les garanties de la Ville de Paris finançant divers programmes de logement social et de rénovation de Paris Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2022 DLH 154 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.110

2022 DEVE 67 Dénomination de l'allée Yvonne Beauvais
située perpendiculairement à la rue Mirabeau dans le parc
Sainte Périne (16e).

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 14 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DEVE 67 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination Yvonne Beauvais à l'allée située perpendiculairement à la rue Mirabeau dans le parc Sainte Périne dans le 16^e arrondissement de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DEVE 67 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.111 2022 DASCO 71 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros).

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DASCO 71 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2023 (2 779 33 euros) ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Adjoint au Maire chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DASCO 71 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.112

2022 DASCO 87 Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DASCO 87 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la signature de conventions ou avenants pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et l'attribution des subventions associées ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Adjoint au Maire chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller d'Ile-de-France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DASCO 87 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.113

2022 DASCO 96 Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros)
pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DASCO 96 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Adjoint au Maire chargé de la Coordination Générale de l'Administration, des Finances et des Affaires Économiques, Conseiller de Paris, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DASCO 96 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.114

2022 DAC 242 Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 15 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DAC 242 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à huit structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DAC 242 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.115

2022 DVD 105 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DVD 105 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des conventions avec 15 associations leur attribuant des subventions de fonctionnement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire, chargée de la Voirie de la Sécurité routière et des Transports ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DVD 105 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.116

2022 DFPE 152 Subventions (81.250 euros) - et conventions
- à six associations pour leurs actions d'accompagnement des
parents à l'ère du numérique.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 152 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à six associations et la signature de conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris Présidente de la Commission Famille et Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 152 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.117

2022 SG 47 Transformations olympiques : Impact 2024 -
convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et
conventions d'exécution.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n° 2022 SG 47 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'approuver les conventions à conclure entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 54 associations dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPNER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Conseillère de Paris déléguée à la Caisse des Écoles Présidente de la Commission Sport, JO, Para-Olympique et Commission de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 SG 47 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.118

2022 DFPE 143 Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 143 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions exceptionnelles (498 065 euros) dans le cadre d'un plan de soutien de la Ville de Paris aux établissements d'accueil du jeune enfant des associations gérant 100 places ou moins et avenants avec 80 associations ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'arrondissement déléguée à la Famille à la Petite Enfance et au Tourisme ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 143 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.119

2022 DFPE 149 Subventions (14 398 €) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 21 septembre 2022 ;

Vu le projet de délibération n°2022 DFPE 149 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2022 par lequel Monsieur Francis SZPINER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'arrondissement déléguée à la Famille à la Petite Enfance et au Tourisme ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2022 DFPE 149 mentionné en visa.



28 septembre 2022

16.2022.120

Vœu relatif aux efforts pour tendre vers la
sobriété énergétique à Paris.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 16^e arrondissement ;

VŒU

Vu le plan de sobriété énergétique du gouvernement annoncé le 8 juillet 2022 ;

Vu le cycle de concertation engagé depuis le début de l'été par le gouvernement à travers six groupes de travail interministériels, en particulier le groupe « Collectivités territoriales » ;

Vue l'étude prévisionnelle d'RTE pour l'hiver 2022-2023 rendue publique le 14 septembre 2022 ;

Vues les annonces de la Maire de Paris sur la sobriété énergétique à Paris le 14 septembre 2022 ;

Considérant les situations géopolitique et économique inédites, entraînant une augmentation extrêmement importante des prix du gaz et de l'électricité en Europe ;

Considérant les nombreuses actions engagées par le gouvernement en juillet, notamment le cycle de concertations jusqu'à fin septembre avec les collectivités territoriales pour parvenir à des propositions de mesures opérationnelles efficaces ;

Considérant la nécessité de monter une administration publique exemplaire en matière de sobriété énergétique ;

Considérant la formation inégale des agents de la Ville aux écogestes selon les arrondissements parisiens ;

Hanna Sebbah et les élus du groupe Indépendants et Progressistes le Conseil d'Arrondissement du 16^e arrondissement émettent le vœu que :

- Le plan de sobriété énergétique annoncé par la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des résultats de la concertation du groupe de travail « Collectivités territoriales » publiés fin septembre ;

- Chaque arrondissement parisien puisse communiquer la déclinaison locale du plan de sobriété énergétique ;

- L'ensemble des agents de la Ville soit sensibilisé aux écogestes par des formations dans tous les arrondissements.

Votes pour : 31

Abstentions : 2



28 septembre 2022

16.2022.121

Vœu relatif au manque de personnel au sein des crèches collectives municipales Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 28 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 16^e arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris connaît une situation d'urgence concernant le nombre de berceaux fermés au sein des crèches collectives municipales en régie directe et que ces fermetures sont dues essentiellement à un manque de personnels qualifiés ;

Considérant que la Mairie de Paris, consciente de ce bilan négatif, a lancé depuis plusieurs mois une campagne de recrutement d'environ 400 postes qui n'a abouti à aucun résultat tangible notamment en ce qui concerne les agents auprès des enfants (auxiliaires de puériculture et assistants éducatifs petite enfance) ;

Considérant que le 16^e arrondissement compte une capacité totale de 441 places au sein des 6 crèches collectives municipales en régie directe et en fonctionnement actuel normal mais qu'environ 150 places ne peuvent être attribuées représentant 33% de cette capacité totale ;

Considérant que le 16^e arrondissement, comme d'autres arrondissements parisiens, est en déficit de places d'accueil pour répondre à l'ensemble des parents concernés et que ces fermetures de berceaux aggravent une situation déjà délicate et très préoccupante ;

Considérant que les Mairies d'arrondissement sont les interlocuteurs uniques et directs pour les parents demandeurs de places en crèches ;

Sur proposition de Francis SZPINER, Maire du 16^e arrondissement, Sandra BOELLE et les élus de la majorité du 16^e,

Le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité:

- Que la Mairie de Paris, en partenariat avec Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires pour l'emploi, organise dans chaque Mairie d'arrondissement des sessions de recrutement d'auxiliaires de puériculture avec information au concours, d'assistants éducatifs petite enfance, et autres professionnels ;
- Que la Mairie de Paris mette alors à disposition un agent de la DFPE spécialement dédié auprès des Mairies d'arrondissement.

